Image not found or type unknown

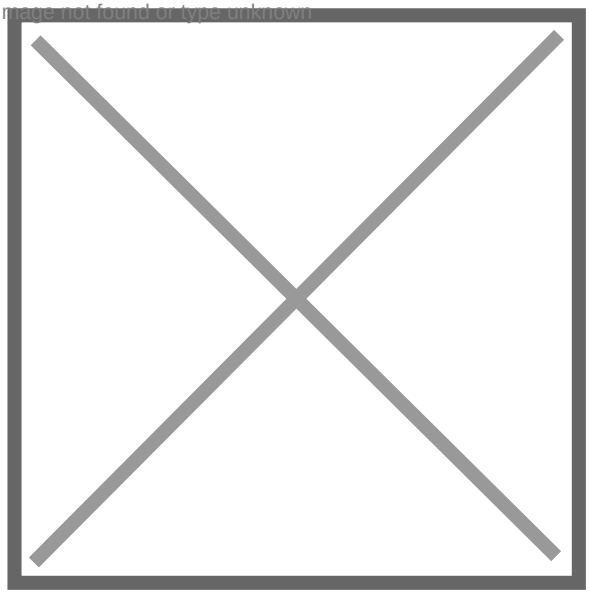

Mon père n'a jamais voulu assumé

Par **Derick**, le **20/02/2017** à **12:47**

Bonjour, je suis né d'une gabonaise et d'un français, mon père est arrivé au gabon en 1987 et moi je suis né en 1988 pendant les 3 mois qui ont suivi ma naissance il a joué son rôle de père à la perfection, ensuite il est rentré en France sans dire au revoir ma mère l'a retrouvé quelques années plus tard et le bon monsieur a juste dit qu'il n'est pas père et ne le sera jamais, il refusé de payer la pension jusqu'à ce que moi même je le retrouve à l'âge de 21 ans donc j'aimerais savoir si il est possible de le faire payer toutes ces années !!? Merci d'avance

Par **citoyenalpha**, le **20/02/2017** à **13:11**

Bonjour

il vous faut obligatoirement prendre un avocat.

Reste à votre disposition

Par **amajuris**, le **20/02/2017** à **13:21**

bonjour,
seul un juge peut obliger cet homme à vous payer une pension alimentaire.
il faut d'abord établir la paternité de cet homme au regard de l'état civil français, par une action en recherche de paternité devant le TGI.
Selon la loi française, vous aviez 10 ans après votre majorité pour faire cette action.

comme vous êtes né en 1988, votre action risque d'être jugée irrecevable.
salutations

Par **Derick**, le **20/02/2017** à **13:29**

Merci pour vos réponses.
Quel type d'avocat dois-je prendre ???
Et la paternité a un premier temps été établie à ma naissance avec les autorités gabonaise puis en 2009 avec les autorités françaises.

Par **amajuris**, le **20/02/2017** à **13:37**

il aurait utile d'indiquer dans votre premier message que votre père vous avait reconnu à l'état civil français en 2009 alors que vous étiez majeur.
car cela change ma réponse.
mais cette reconnaissance de votre père français alors que vous étiez déjà majeur ne vous permet de bénéficier de la nationalité française par filiation selon l'article 20-1 du code civil français.

Par **Derick**, le **20/02/2017** à **13:48**

Et qu'en est t'il d'une supposée pension alimentaire pour toutes ces années d'absences ???

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés